

Certificat de développement culturel des territoires

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Secteurs culturels et créatifs : spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, livre et lecture, audiovisuel, numérique, enseignements artistiques, animation socioculturelle, éducation populaire...**
 - **Secteurs du développement territorial : développement local, développement social-urbain, aménagement et urbanisme...**

La certification concerne différents domaines d'activité, métiers et groupes professionnels dans les secteurs privés et publics qui participent au développement culturel territorial : directeurs et chargés de projets, responsables de lieux, de services et d'organismes culturels, cadres et agents de collectivités, créateurs, producteurs, médiateurs, diffuseurs, enseignants artistiques spécialisés, animateurs...

Code(s) NAF : **99.00Z**, **94.99Z**, **91.03Z**, **91.02Z**,
91.01Z, **90.04Z**, **90.03B**, **90.03A**,
90.02Z, **90.01Z**, **84.12Z**

Code(s) NSF : **335**, **130**, **120**

Code(s) ROME : **K1401**, **K1802**, **M1301**, **G1202**, **E1103**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/10/2006**

Mots clés : **TERRITOIRES**, **PROJETS CULTURELS**,
POLITIQUE CULTURELLE, **CULTURE**

Identification

Identifiant : **2406**

Version du : **19/10/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Agrément de formation**
- **Convention pluriannuelle avec le Ministère de la culture 2016-2018**

Non formalisé :

- **Lettre de recommandation de France Urbaine, association des maires et élus des métropoles, grandes communautés urbaines et villes centres**
- **Lettre de recommandation de la FNADAC, Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales**
- **Lettre de recommandation de la FNCC, Fédération nationale des collectivités pour la culture**
- **Lettre de recommandation de l'ARF, Association des régions de France**
- **Lettre de recommandation de l'ASSOCIATION DES SCENES NATIONALES**

- **Lettre de recommandation du SYNAVI, Syndicat national des arts vivants**
- **Lettre de recommandation du SYNDEAC, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles**
- **« Emploi culturel et formations en France », Jean-Pierre Saez, directeur de l'OPC, article pour la Documentation française (réédition revue augmentée) à paraître fin 2016**
- **« Les formations à l'administration et à la gestion de la culture : bilan et perspectives », Cécile Martin, directrice des études à l'OPC, commande du DEPS, Ministère de la culture, publiée dans Culture Etudes, 2008**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification permet de valider la capacité à concevoir et mettre en œuvre des stratégies pertinentes, structurantes et innovantes de développement culturel en prenant en compte les différents niveaux de territoire, les transformations des cadres et des objectifs de l'action publique, l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles, des usages et des modalités de financements des projets culturels.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité de veille stratégique en matière de développement culturel

- Rechercher et recueillir des informations sur les évolutions qui touchent les politiques culturelles, l'économie culturelle et les pratiques culturelles à l'échelle locale, nationale et européenne
- Mettre en perspective et analyser de façon prospective des bonnes pratiques et des cas d'école de développement culturel territorial (projets, équipements, dispositifs publics, etc.)
- Traduire en préceptes d'action et d'aide à la décision les approches, concepts et notions qui permettent de rendre compte des enjeux

Public visé par la certification

- Directeurs et responsables de projets, de lieux et d'organismes culturels
- Agents de collectivités publiques et de leurs établissements
- Chargés de mission

culturels contemporains

- Adapter son positionnement aux risques et opportunités liés aux évolutions politiques, économiques, sociales et culturelles de son environnement

Capacité de conception et de mise en œuvre de stratégies, de projets et de services culturels innovants et adaptés aux territoires

- Réaliser des diagnostics des ressources et spécificités territoriales

- Identifier les facteurs de réussite et les obstacles en amont de la conception d'une stratégie ou d'un projet culturels

- Élaborer des scénarii de projets et de dispositifs d'intervention culturelle en tenant compte des spécificités de la structure, des personnes et des territoires concernés

- Concevoir des services culturels innovants prenant en compte le renouvellement des usages, pratiques et des objectifs des politiques culturelles

- Construire des argumentaires pour présenter un projet et le défendre auprès de partenaires, d'élus et de collaborateurs

- Établir des relations de partenariat et de coopération pour concevoir et mettre en œuvre son action

- Travailler de façon transversale et intersectorielle afin d'accroître l'efficacité des politiques publiques et de l'action des organismes culturels

- Adopter de nouveaux modèles économiques prenant en compte la réduction des crédits publics et les nouvelles opportunités (mutualisations, économie du partage, entrepreneuriat, ESS, mécénat...)

- Utiliser des méthodologies de conduite de projets (de la conception à l'évaluation)

- Évaluer les résultats de son action en mobilisant des indicateurs qualitatifs et partagés

Capacité à élargir ses réseaux nationaux et européens

- Identifier les interlocuteurs et les programmes de soutien les plus pertinents au niveau local, national et européen

- Participer aux réseaux de coopération et d'échanges entre professionnels, décideurs et experts (du local à l'international)

- Opérer dans des contextes politiques, institutionnels et culturels divers

- Coordonner des candidatures à des programmes de financement européens impliquant des partenaires de multiples pays

- Chargés de médiation, de production et de diffusion
- Administrateurs
- Artistes
- Entrepreneurs culturels
- Elus

Capacité à travailler de façon collaborative et à accompagner le changement

- Être force de proposition pour contribuer à l'innovation culturelle des territoires et à l'évolution des pratiques professionnelles dans le secteur privé et public de la culture
- Utiliser des méthodes et des outils de travail collaboratif (en ligne ou en présentiel) afin d'intégrer la diversité des compétences disponibles dans un contexte donné
- Gérer des projets de façon empirique et évolutive afin de mieux adapter son action aux changements

Modalités générales

La certification est un programme annuel qui se déroule en alternance entre temps de formation et activité professionnelle. Elle est structurée en 4 sessions d'une semaine en France et à l'étranger. Chaque session est organisée en combinant trois types de séquences pédagogiques complémentaires :

- Des interventions de cadrage,
- Des études de cas in situ et des échanges avec des acteurs de terrain,
- Des ateliers collaboratifs et des travaux dirigés pour une mise en pratique des apprentissages.

Un dossier documentaire est réalisé pour chaque module.

Un suivi continu et individuel est effectué par les responsables pédagogiques qui s'assurent de la bonne acquisition des compétences et de l'adéquation des programmes de la formation aux besoins individuels et collectifs.

La mise en réseau avec les professionnels et experts est poursuivie en dehors des sessions de formation à travers l'utilisation d'un réseau social dédié (Extranet dédié).

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

- Expertise et savoir-faire en matière de développement culturel territorial
- Évolution de ses pratiques professionnelles et actualisation de ses connaissances
- Renforcement de ses capacités stratégiques et d'innovation
- Acquisition de méthodologies de projet et d'outils de travail collaboratif
- Évolution des parcours professionnels
- Employabilité accrue pour les personnes en recherche d'emploi

Pour l'entité utilisatrice

- Capacité stratégique des salariés
- Adaptation à un contexte en profonde mutation (politique, économique et sociale)
- Nouvelles opportunités de développement et de repositionnement
- Conduite du changement au sein des organisations et esprit d'initiative
- Diversification, renouvellement et renforcement de la qualité des projets, des services et des dispositifs d'intervention
- Élargissement des réseaux relationnels et partenariaux

- Intégration au réseau de l'Observatoire des politiques culturelles (acteurs culturels et chercheurs)

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification est accessible aux personnes exerçant une activité en relation avec le développement culturel et disposant d'un socle minimum de connaissances dans ce domaine.

Pas de prérequis sur le niveau de diplôme, ni sur les responsabilités et l'expérience professionnelles.

Compétences évaluées

- Capacité de veille stratégique en matière de développement culturel
- Capacité de conception et de mise en œuvre de stratégies, de projets et de services culturels innovants et adaptés aux territoires
- Capacité à élargir ses réseaux nationaux et européens
- Capacité à travailler de façon collaborative et à accompagner le changement

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Un certificat de compétences sous format papier est remis au stagiaire en fin de formation

Centre(s) de passage/certification

- Observatoire des politiques culturelles, 1 rue du Vieux Temple 38000 Grenoble, <http://www.-observatoire-culture.net>

Plus d'informations

Statistiques

De 2006 à 2015 : 188 stagiaires certifiés, soit une vingtaine par année.

Une enquête a été menée début 2016 auprès des certifiés. 97 réponses ont été récoltées.

À la question : « Estimez-vous que la certification vous a permis d'accroître de manière significative vos compétences professionnelles ? », la réponse est OUI à 94,8%.

Autres sources d'information

http://www.observatoire-culture.net/rep-formations/ido-13/cycle_national.html